

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 451 (Rect)

présenté par
M. Daniel

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« À l'Assemblée nationale, la mission d'évaluation associe le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de proposer que le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques soit associé aux missions d'évaluations menées dans le cadre de cette loi.